

Compte-rendu du Comité technique

27 mars 2009 - 15h

PRÉSENTS

Michel AUBOUIN	Secrétaire général de la Préfecture
Katy NARCY	Adjointe du DDEA
Gérard HUOT	Président de la CCI Essonne
Michel POUZOL	Conseiller général Brétigny-sur-Orge
Pierre MARCILLE	Vice-Président de la Chambre de l'agriculture
Olivier LEONHARDT	Président de la CA Val d'Orge
Pascal FOURNIER	Président de la CC Arpajonnais
Pierre CHAMPION	Président de la SORGEM
Jean-Claude QUINTARD	Maire de Vert-le-Grand
Bernard DECAUX	Maire de Brétigny-sur-Orge
Jean HARTZ	Maire de Bondoufle
Georges JOUBERT	Maire de Marolles-en-Hurepoix
Michel DUPRE	Maire de Leudeville
Sylvain TANGUY	Maire du Plessis-Pâté
Eliane COLIN	Adjointe au maire du Plessis-Pâté
Bruno MALECAMP	Directeur général de la CCI Essonne
Damien ROUSSEAU	Conseil Régional de l'Ile-de-France
Marie-Claude BONIN-RABELLE	CG91 - DENV
Guy DAVY	CG91 - DAD
Alain GAYRARD	CA Val d'Orge
Gwénola DUBE	CC Arpajonnais
Gautier DEREMAUX	CA Evry Centre Essonne
Michel TURLIER	Mairie de Bondoufle / CA Evry Centre Essonne
Annabelle LANGLOIS	Mairie de Marolles-en-Hurepoix
Bernard ABONDANCE	AEE
Bruno MALECAMP	CCI Essonne
Lieutenant Colonel COADOU	DMD 91
Philippe MILBACH	SORGEM
Jérôme BARBIER	INRA
Anne-Véronique VERNADET	AUDES0
François DELOUVRIER	AUDES0
Gilles LIAUTARD	DDEA/SPAU
Anne LEYSSENOT	DDEA/SEA
Patricia HARNOIS	DDEA/SE/BFCM
Fanny LOMBARDO	DDEA/SPAU/BPI
Aurore BASCOUERT	DDEA/SPAU/BAPD
Cécile ROLAND	DDEA/SPAU/BPI
Jean-Baptiste SCHWEIGER	SAFER
Kamel KECHICHE	CD Via
Géraud DE VAUGELADE	AM Environnement
Marion ROULLIN	AM Environnement

ORDRE DU JOUR :

- Synthèse des groupes de travail thématiques:
 - Présentation des premiers résultats de l'étude d'impact agricole
 - Présentation du territoire et de ses enjeux
- Débat

PRÉSENTATIONS

La réunion s'organise autour de deux présentations :

- Présentation des premiers résultats de l'étude d'impact agricole: caractérisation et de l'analyse du marché foncier rural (SAFER)
- Présentation des premiers éléments de diagnostic (AM Environnement et CD Via)

REMARQUES ET RÉACTIONS

Remarques et réactions suite à l'intervention de la SAFER :

Monsieur AUBOUIN ouvre la discussion en mettant à l'évidence la forte vocation agricole de la zone. Il souligne l'importance d'intégrer l'agriculture dans les réflexions engagées afin que cette activité soit pérennisée.

Monsieur MARCILLE confirme que l'agriculture est pérenne dans ce secteur, malgré son caractère périurbain et les gênes rencontrées (circulations notamment). Elle peut donc jouer son rôle de production tout en participant au maintien du cadre de vie de la population, mais cela nécessite des documents d'urbanisme précis et des emprises agricoles suffisamment grandes.

Concernant la viabilité des plus petites exploitations, Monsieur MARCILLE précise que les évolutions de la politique agricole commune, devant intervenir à l'horizon 2012-2013, peuvent laisser craindre pour la viabilité des plus petites exploitations céréalières: la tendance actuelle est à l'agrandissement des exploitations. Il cite ensuite son expérience en tant qu'agriculteur, le matériel d'exploitation qu'il possède lui permettrait de cultiver davantage de terres. Ceci est le cas de nombreux agriculteurs, d'où une concurrence assez forte lorsque des terres agricoles se libèrent. De fait, concernant les exploitations identifiées comme étant sans reprenneur, il y aura toujours des candidats pour cultiver ces parcelles.

Monsieur CHAMPION confirme que la vocation agricole du secteur de la base aérienne est importante. Néanmoins il rappelle qu'une partie de ces espaces sont identifiés au SDRIF comme étant à urbaniser et que certains agriculteurs lui ont fait part de leur souhait d'arrêter leur activité. Par ailleurs, il soulève le fait que seule l'agriculture céréalière a été évoquée dans la présentation. Selon lui, il est important de travailler sur d'autres types d'agriculture à mettre en place au sein de ces espaces périurbains. Il cite l'exemple du travail mené dans le cadre du projet Val Vert, plus particulièrement l'intégration d'une exploitation maraîchère biologique (moins consommatrice d'espace, créatrice d'emplois, productrice de biens commercialisables directement). Il regrette que ce projet n'ait pas été intégré à la présentation.

La SAFER précise qu'effectivement un exploitant a explicitement fait part de son souhait de céder son exploitation et sa propriété. Cependant, ce sentiment n'est pas partagé par les autres exploitants, alors que souvent, en zone périurbaine, de nombreux exploitants envisagent un arrêt ou une délocalisation de leur activité.

Monsieur MARCILLE répond que les exploitants sont attachés à leur activité, et que si effectivement en fin de carrière certains peuvent être tentés de céder à fort prix leur exploitation, ce sentiment reste minoritaire. Il précise qu'il n'est pas opposé à l'émergence d'une agriculture périurbaine non céréalière qui cohabiterait avec l'activité de grandes cultures. Il évoque le fait que la diversification est un élément important, mais qu'il est nécessaire de maintenir une unité bien définie pour protéger l'agriculture du plateau. Il rappelle comment la création d'une ville nouvelle peut morceler peu à peu les terres agricoles (expropriation...) forçant les agriculteurs à partir.

Monsieur AUBOUIN évoque le morcellement parcellaire d'une partie de la zone d'étude qui est de nature à gêner le travail des exploitants et la réflexion à mener pour rendre ce parcellaire plus cohérent et plus simple à exploiter. Par ailleurs, sur la question des circulations agricoles, il précise qu'il est important désormais d'intégrer cette problématique (création de voies latérales...) pour faciliter les circulations.

Monsieur TANGUY rappelle également son attachement et celui de la population plesseienne au maintien de l'activité agricole. Il précise que s'il existe bien au sein de sa commune un agriculteur

souhaitant cesser son activité, il ne faut pas pour autant oublier qu'un jeune exploitant vient récemment de s'installer et d'investir. Concernant le nouveau SDRIF, une partie des terres agricoles du Plessis-Pâté est effectivement destinée à être urbanisée, mais d'autres doivent être conservées. Il rappelle enfin son attachement à la transition entre urbain et rural existant sur sa commune. De plus, il signale que les nouveaux projets de voiries et de transports en commun vont dessiner les nouvelles frontières du paysage rural, il faut donc faire attention à ce que les surfaces agricoles restent viables.

Remarques et réactions – présentation de AM Environnement/CDVia :

La deuxième présentation, menée par AM Environnement et CD Via, synthétise les autres thèmes abordés au cours des ateliers de travail (aménagement, environnement, déplacements, gestion de l'eau...).

Au cours de la présentation, Monsieur HARTZ fait remarquer qu'il faudrait préciser le fait que la commune de Bondoufle avait, jusqu'à l'été dernier, une dérogation concernant l'article 55 de la loi SRU.

Les sources de données concernant le nombre de logements sociaux par commune sont demandées. Une vérification de ces données sera effectuée.

Madame ROLAND met en avant le fait que la base aérienne a été jusqu'à présent un véritable « trou » empêchant toute idée de continuité paysagère et urbaine. Bien que la levée du plan d'exposition au bruit offre de nombreuses opportunités, le secteur n'en demeure pas moins très contraint.

Monsieur LIAUTARD rappelle les points importants:

- La BA217 agissait comme une frontière, mais maintenant il va falloir réaliser un aménagement concerté.
- Une réflexion sur les transports s'impose. Bien que le développement des transports en commun en lien avec les grands pôles (gare de Brétigny) soit indispensable, les enjeux du réseau viaire demeurent très importants.
- Le devenir de l'agriculture se pose notamment pour le nord de la zone, avec les problèmes de desserte qui en découlent. Le problème du morcellement doit être considéré.
- D'importants projets de logements ont été lancés, notamment sur les communes de Bondoufle, du Plessis-Paté et de Brétigny-sur-Orge. Cependant, il ne faut pas négliger le reste de la production. Il faut s'orienter vers des logements plus « diffus », favorisant la mixité fonctionnelle.
- Il est important de définir l'ambition du projet à porter : local ? régional ? national ? En effet, le site est situé entre de nombreux pôles stratégiques de développement tels que l'IRBA, l'INRA, le projet Val Vert, l'Eco-site de Vert-le Grand, la ZAE de la Croix Blanche, les pôles de compétitivité...
- La question de la conservation des pistes au sein de la base aérienne est l'élément central quant à la reconversion de ce site.
- La réussite d'un projet d'une telle importance passe par une nécessaire maîtrise foncière (prix et surface). Il est donc indispensable de mettre en place les outils fonciers adéquats, tel que les ZAD.

Monsieur AUBOUIN rappelle l'importance du contexte économique actuel qui influe, par exemple, sur le trafic. La base aérienne est un espace non aménagé, d'où l'importance du positionnement des circulations. Il évoque également la nécessité de s'intéresser, dès à présent, à la problématique de la gestion des eaux.

Monsieur TANGUY tient à signaler que les continuités biologiques évoquées dans la présentation semblent impossibles. Au niveau des déplacements, la saturation des axes est déjà importante, notamment à l'entrée de la Croix Blanche qui se trouve être une des deux portes d'entrée du Plessis-Pâté. Il signale également que la suppression des logements sur la BA217 induirait, pour Le Plessis Paté la perte d'environ 800 habitants. Monsieur TANGUY demande si sa commune pourrait être soumise à un PPRT en lien avec l'IRBA. Monsieur AUBOUIN répond qu'il n'a pas connaissance de la mise en place d'un PPRT suite à l'installation de l'institut. Il rappelle que la base pourrait être concernée par le Plan Neptune.

Madame VERNARDET souligne les points suivants:

- Le périmètre d'étude de l'AUDES0, la démarche GP3-CESO ainsi que la vallée scientifique de la Bièvre ne sont pas évoqués dans la présentation
- Il faut indiquer que ce sont 750 ha qui sont nouvellement urbanisables depuis la levée du PEB
- Il faudrait expliciter davantage en quoi la BA217 est un obstacle
- Il faudrait préciser les taux d'emplois par agglomération
- Le PLD mentionné en tant que « PLD d'Evry Centre Essonne » est le PLD du SMITEC
- Il faut définir ce que l'on entend par secteur d'étude

Concernant les possibles terrains libérés sur la base, Monsieur AUBOUIN précise qu'il faudra éviter, autant que possible, la construction de zones pavillonnaires très consommatrices d'espaces. Il est donc important de définir rapidement un projet commun qui canalise les décisions d'aménagement. Il souligne le fait que la base est située à un carrefour de nombreux axes de développement. Ce secteur peut donner lieu à de nombreux projets d'importance multiple: il faut donc une réflexion globale, sans pour autant négliger les projets locaux.

Monsieur BARBIER rappelle les besoins de l'INRA : 350 ha de terres agricoles cultivables, ce qui représente avec les voies de desserte un besoin foncier d'environ 450 ha.

L'aspect économique du secteur sera développé lors d'une prochaine réunion.